



# COLLEGE NATIONAL DES EXPERTS JUDICIAIRES EN ACOUSTIQUE

ASSOCIATION REGIE PAR LA LOI DU 1<sup>er</sup> JUILLET 1901 DECLAREE SOUS LE N° 3902  
ADHERENTE A LA FEDERATION NATIONALE DES COMPAGNIES D'EXPERTS PRES LES COURS D'APPEL ET/OU LES TRIBUNAUX ADMINISTRATIFS

Secrétariat : Eric VIVIE 75, rue de l'Eglise 75015 PARIS tél : 01 45 58 30 13 fax : 01 45 57 40 56

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU CNEJAC DU 31 MARS 2006 À PARIS À 11h00. Salle DESPAGNAT au Siège de la Fédération Nationale des Compagnies d'Experts Judiciaires (F.N.C.E.J.), 10 rue du Débarcadère à PARIS 17<sup>ème</sup>.**

### **1 – ORDRE DU JOUR.**

#### **Modification des statuts du CNEJAC,**

selon le projet de modification joint à la convocation à cette assemblée extraordinaire, envoyée à tous les membres.

### **2 - QUORUM.**

D'après la feuille de présence, sur 64 adhérents dont 61 membres actifs :

Membres actifs présents : 28.

Membres actifs représentés : 10.

Le nombre de membres présents et représentés exigé pour l'obtention du quorum de l'Article 16 des statuts du CNEJAC (double majorité des deux tiers des membres actifs décomptés et de la moitié des Membres actifs à jour de cotisation) n'étant pas atteint, l'assemblée ne peut délibérer valablement.

Conformément aux Statuts, les membres actifs présents ou représentés étant supérieur à la moitié des membres actifs à jour de leur cotisation, une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire sera tenue ce même jour vendredi 31 mars 2006 à 11h15, Salle DESPAGNAT ; les décisions seront alors prises à la seule majorité des deux tiers des membres présents et représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire est levée à 11h05.